



Commune de Dolleren

Département du Haut-Rhin - Arrondissement de THANN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers élus	Nombre de Conseillers en fonction	Nombre de Conseillers présents
11	11	10

Sous la présidence de : Monsieur Sébastien REYMANN, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs GAUTHRON Pascal, Premier Adjoint, NAEGELEN STUDER Brigitte, deuxième Adjointe, LANDENWETSCH Jacques, Troisième Adjoint, ILTIS WECKNER Yvette, STUDER-LAUBER Hélène, EHRET Fabien, BOESCH GULLY Virginie, HAAN Catherine, TROMMENSCHLAGER Roger

Excusé : HENNEMANN Frédéric

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2026,
- 3) Audience Tribunal correctionnel – Ferme auberge Fennematt
- 4) Divers et informations.

ARTICLE 1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Désigne Catherine HAAN, Conseillère Municipale, secrétaire de la présente séance.

ARTICLE 2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMEBRE 2025

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 12 décembre 2025, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation particulière. Les conseillers l'approuvent à l'unanimité des membres présents.

ARTICLE 3
AUDIENCE TRIBUNAL CORRECTIONNEL – FERME AUBERGE FENNEMATT

La commune de Dolleren a été destinataire d'un avis d'audience émanant du Parquet du procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Mulhouse, relatif à une convocation devant le Tribunal correctionnel de Mulhouse, juge unique, fixée au 5 février 2026 à 10h30, concernant la SAS Ferme Auberge de la Fennematt, représentée par Monsieur Eide DÜCKER.

Cette procédure fait suite à des infractions au code de l'urbanisme reprochées à ladite société, en lien avec des travaux exécutés et un changement de destination des constructions sans respect des autorisations délivrées.

Il convient, afin de préserver et défendre les intérêts de la commune dans cette procédure judiciaire, d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et à représenter la commune devant les juridictions compétentes.

Le Conseil municipal décide en outre de mandater Maître Yüksel DEMIR, avocat, afin de représenter et assister la commune de Dolleren dans le cadre de cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre de la procédure pénale susvisée ;
- Autorise Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune de Dolleren dans le cadre de cette procédure pénale ;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires et à mandater tout conseil ou avocat afin d'assurer la défense des intérêts de la commune.

ARTICLE 4
DIVERS ET INFORMATONS

Chien errant route du Schlumpf :

Monsieur le Maire informe qu'un chien errant a été signalé route du Schlumpf, celui-ci a détruit plusieurs poubelles en bord de route.

La brigade verte est intervenue et recherche le propriétaire de l'animal.

Tour de table :

Fabien EHRET :

Il demande quelle sera la finalité de l'audience prévu le 05/02 pour l'affaire de la Fennematt.

Monsieur le Maire n'a pour l'instant pas d'éléments de réponse et se rendra au tribunal jeudi 05/02 pour assister à l'audience. Il ne manquera pas d'informer les membres du conseil de la décision du tribunal.

Yvette WECKNER :

Elle constate qu'une haie semble déborder le long de la route rue du Buhl. Elle suggère que la mairie contacte le propriétaire pour le prévenir.

Brigitte STUDER :

Elle demande des nouvelles concernant les réparations de la porte de garage rue du Gazon.

L'assurance a pris en charge le sinistre et Mr le Maire a signé un devis de réparation auprès de l'entreprise HFR pour effectuer les réparations de la porte de garage.

La barrière du pont sera également réparée.

Les entreprises interviendront prochainement.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h40.

<p style="text-align: center;">TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOLLEREN DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025</p>
--

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2026,
- 3) Audience Tribunal correctionnel – Ferme auberge Fennematt
- 4) Divers et informations.

Fonction	NOM	Prénom	Emargement	Procuration
Maire	REYMANN	Sébastien		
Adjoint	GAUTHRON	Pascal		
Adjoint	NAEGELEN-STUDER	Brigitte		
Adjoint	LANDENWETSCH	Jacques		
CM	EHRET	Fabien		
CM	HAAN	Catherine		
CM	TROMMENSCHLAGER	Roger		
CM	BOESCH-GULLY	Virginie		
CM	STUDER-LAUBER	Hélène		
CM	HENNEMANN	Frédéric	Excusé	
CM	ILTIS-WECKNER	Yvette		